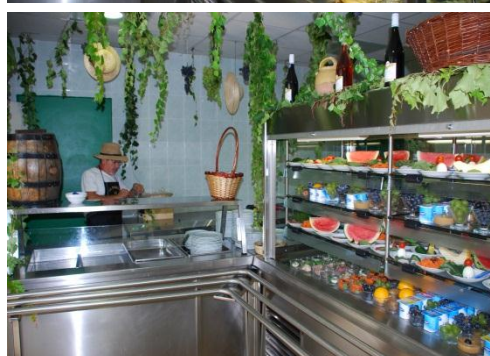


NOS RESTAURANTS



**Deux restaurants
distincts**

Tous nos repas sont préparés sur place par notre Chef-Gérant,
essentiellement à base de produits frais



Voir notre site www.sfa34.fr, rubrique « Nos repas à thèmes »

École et Collège SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
Restauration – Diffusion à tous les élèves
Préparation de l'année scolaire 2011/2012

Tarifs

à garder toute l'année, pour mémoire

Nous espérons que vous serez sensibles à l'effort financier important consenti par notre établissement scolaire, confronté depuis plusieurs années à d'importantes augmentations répercutées par l'ensemble des fournisseurs, qui a choisi de maintenir un prix par repas inférieur au coût réel de la prestation servie à votre enfant. Pour preuve, le prix d'un repas n'a évolué que de +0,20 cts ces quatre dernières années.

Le prix d'un repas comprend : le repas lui-même, la surveillance de votre enfant, les frais directs du restaurant scolaire (électricité, gaz, nettoyage, etc.), le coût du personnel de service du restaurant, le coût du personnel administratif chargé du suivi comptable des repas et pour finir, l'amortissement du matériel professionnel de préparation des repas, très coûteux (cuisinières, chambres froides, fours, etc.).

Obligations des parents en début d'année scolaire

(voir coupon d'inscription)



Afin de faciliter l'organisation de la prochaine rentrée de septembre 2011, les parents qui souhaitent que leur enfant déjeune –régulièrement ou ponctuellement- au sein de notre Établissement, sont priés de bien vouloir nous faire parvenir un chèque, libellé à l'ordre de l'OGEC Saint François d'Assise (*) qui ne sera encaissé qu'à la rentrée scolaire, du montant suivant :

Minimum	Toute l'année, les menus sont consultables à tout moment sur notre site www.sfa34.fr , à la rubrique «Le menu du mois»				
15 repas + carte annuelle	20 repas + carte annuelle	25 repas + carte annuelle	30 repas + carte annuelle	35 repas + carte annuelle	Ne pas oublier de joindre la photo de votre enfant !
76,80 €	100,80 €	124,80 €	148,80 €	172,80 €	

(*) Afin que le paiement des repas de votre enfant soit correctement affecté, il est important de bien noter les nom, prénom et classe de votre enfant au dos de votre chèque.

Le jour de son premier repas, votre enfant se verra remettre sa carte d'accès au restaurant qui aura été établie et créditée du montant que vous aurez versé en fonction du tableau ci-dessus.

Obligations des parents en cours d'année scolaire



En cours d'année scolaire :

- les règlements par chèque des repas de votre enfant doivent être remis dans les boîtes aux lettres de notre Établissement prévues à cet effet (proches de la salle d'Accueil de Maternelle, de notre Administration et dans le couloir de l'entrée C des élèves), revêtus des nom, prénom et classe de votre enfant au dos du chèque.
- les règlements en espèces se feront auprès de l'Accueil de notre Administration ; un récépissé vous sera remis par nos soins pour preuve de votre paiement.

Vos règlements doivent être d'un montant multiple du prix d'un repas (minimum de 15 repas) :

Prix unitaire du repas = 4,80 €					
Minimum	L'accès au restaurant n'est pas autorisé aux élèves présentant un découvert de plus de trois repas sur leur compte.				
15 repas	20 repas	25 repas	30 repas	35 repas	40 repas
72,00 €	96,00 €	120,00 €	144,00 €	168,00 €	192,00 €

Principes de fonctionnement

<p>Bénéficiaires</p>	<p>Tous nos élèves</p>	<p>Tous les élèves de Maternelle – Élémentaire – Collège Les élèves de Maternelle bénéficient d'une salle de restaurant qui leur est réservée, spécialement équipée pour de jeunes enfants.</p>
	<p>Conditions administratives</p>	<p>1. La carte d'accès 2. Une provision repas</p>
<p>1. La carte d'accès obligatoire</p>		<p><u>Restaurant de l'École Élémentaire (CP au CM2) et du Collège</u> Elle est indispensable. Détenue par l'enfant, elle permet de libérer son passage au tourniquet d'accès au restaurant. Les oublis de cartes sont sanctionnés car ils génèrent des dysfonctionnements dans la fluidité des passages de nos élèves au restaurant.</p> <p><u>Restaurant de la Maternelle</u> Elle est indispensable mais reste en possession des parents qui doivent présenter cette carte le matin précédant le déjeuner -avant 8H30- à la borne informatique réservée à cet effet dans la pièce d'accueil des enfants de Maternelle.</p>
<p><i>Comment obtenir cette carte ?</i></p>		<p>4,80 Euros (+ <u>une photographie</u> d'identité récente de l'enfant)</p>
<p><i>Mon enfant perd sa carte en cours d'année ?</i></p>		<p>Vous avez obligation de faire établir une nouvelle carte aux conditions indiquées ci-dessus.</p>
<p>2. Une provision repas minimum</p>		<p>Elle doit être de 15 repas minimum, soit : 4,80 € (prix unitaire d'un repas) x 15 = 72,00 €</p> <p>L'évolution du compte repas de l'élève doit faire l'objet d'un suivi rigoureux de la part des parents dans la mesure où nous ne tolérons pas un découvert de plus de trois repas par compte.</p>
<p>Condition médicale</p>	<p>Ne pas présenter d'allergie alimentaire</p> <p>Sur décision de notre prestataire, l'accès à notre service restauration est réservé aux enfants ne présentant aucune allergie alimentaire. En conséquence, toute allergie alimentaire doit être impérativement déclarée par vos soins par courrier à l'attention du Chef d'Établissement (joindre un certificat médical). Le cas échéant, seul le plateau NATÂMA au prix unitaire de 10 Euros pourra être proposé à votre enfant, sous réserve de l'établissement <u>préalable</u> d'un P.A.I. accepté par toutes les parties concernées. Notre établissement décline toute responsabilité en cas d'allergie alimentaire non déclarée.</p>	



Gestion de la Restauration Scolaire : Administration de notre Établissement
Tél. : 04.67.64.83.73
Responsable : E. MASSON, Directrice Adjointe

R
e
s
t
a
u
r
a
n
t
s

BULLETIN D'INSCRIPTION

Année scolaire 2011/2012


(à découper et à nous retourner **IMPÉRATIVEMENT** complété et signé
avec une photographie de votre enfant et votre règlement)

Merci de garder toute l'année pour mémoire la page "Tarifs" du présent formulaire

Mme-M.

Parent(s) de
(nom/prénom de l'enfant)

agissant en qualité de : père mère tuteur légal
désire(nt) inscrire leur enfant au Service Restauration de SAINT
FRANÇOIS D'ASSISE. A cet effet :

1. Atteste(nt) que leur enfant ne présente aucune allergie alimentaire (voir page Fonctionnement, cadre "condition médicale "  "),
2. Verse(nt) le montant figurant en page Tarifs du présent bulletin d'inscription, cadre "début d'année scolaire",
3. Joint(gnent) une photographie d'identité récente indispensable à l'établissement de sa carte annuelle d'accès au restaurant,
4. S'engage(nt) à veiller à ce que le compte repas de leur enfant soit créditeur durant toute l'année scolaire.

Date :

Signature(s) :